



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 décembre 2021, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or.

Lot projeté sur la rue Giguère : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteurs-géomètres inc. pour le compte d'Installation Rocca de céramique enr., visant à fixer respectivement à 17 mètres et à 600 mètres carrés plutôt qu'à 22 mètres ou 30 mètres et à 700 ou 1 000 mètres carrés, comme le prescrit la réglementation, la largeur et la superficie minimales d'un lot projeté à l'ouest du lot 3 149 612, situé sur la rue Giguère, à être formé à même une partie du lot 3 622 358 du cadastre du Québec.

442, route de Saint-Philippe : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Mme Sylvie St-Pierre et M. Gaétan Létourneau, visant à fixer à 30,48 mètres plutôt qu'à 100 mètres, comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale d'un lot projeté devant correspondre à la propriété désignée comme étant le 442 de la route de Saint-Philippe, à être formé à même une partie du lot 3 000 489 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 3 novembre 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**